

2010/2709 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association CADR pour soutenir les activités économiques liées aux échanges solidaires (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 06/08/2010, p. 1708)

Rapporteur : Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne le tourisme responsable et durable. Une délibération historique, puisque nous sommes la première ville de France à avoir encouragé dès 2002 cette filière, qui est aujourd'hui plébiscitée par 80 % des voyageurs et 80 % des Lyonnais.

Les organismes de tourisme équitable et responsable sont tous labellisés « Lyon ville équitable et durable ».

Cette nouvelle délibération permet d'améliorer le réseau et de mettre à disposition des outils de promotion en direction des professionnels du tourisme, tout simplement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)